

Conseil Communautaire du 5 juillet 2018

D 2018	E	25
Nombre de Conseillers		
En exercice	87	
Présents	69 dossier 1 – 71 dossier 2 – 73 dossier 3 – 70 dossier 4 à 7 – 67 dossier 8 et 9 – 66 dossier 10 à 11 – 53 dossier 12 à 21 – 51 dossier 22 à 30	
Votants	78 dossier 1 – 81 dossier 2 – 82 dossier 3 – 81 dossier 4 à 7 – 77 dossier 8 et 9 – 76 dossier 10 à 11 – 61 dossier 12 à 21 – 58 dossier 22 à 30	

Le Conseil de Val de Garonne Agglomération, légalement convoqué le **29 juin 2018** s'est réuni à salle polyvalente de Fourques sur Garonne, en séance publique, sous la présidence de Daniel BENQUET.

Etaient présents

<u>Agné</u>	Patrick GAUBAN (jusqu'au dossier n°7)
<u>Beaupuy</u>	Maryse HERVÉ – Pascal LAPERCHE
<u>Birac sur Trez</u>	Alain LERDU (pour les dossiers n°2 et 3)
<u>Calonges</u>	François NÉRAUD (+ pouvoir de Jacques VERDELET)
<u>Castelnau Sur Gupie</u>	Guy IANOTTO
<u>Caubon Saint Sauveur</u>	Catherine BERNARD
<u>Caumont Sur Garonne</u>	Pierre IMBERT
<u>Clairac</u>	Michel PÉRAT (jusqu'au dossier n°11) – Carole VERHAEGHE (jusqu'au dossier n°11)
<u>Cocumont</u>	Jean.Luc ARMAND (+ pouvoir de Lisette DE LUCA) (jusqu'au dossier n°7)
<u>Couthures Sur Garonne</u>	Jean-Pierre GAVA (Suppléant)
<u>Escassefort</u>	Edith LORIGGIOLA (Suppléante)
<u>Fauguerolles</u>	Maryline DE PARSCAU
<u>Fauillet</u>	Gilbert DUFOURG
<u>Fourques Sur Garonne</u>	Jacques BILIRIT – Josette PATISSOU
<u>Gaujac</u>	Jean.François THOUMAZEAU (du dossier n°1 à 3)
<u>Gontaud de Nogaret</u>	Danièle ANGOT – Thierry CONSTANS (jusqu'au dossier n°11)
<u>Grateloup Saint Gayrand</u>	/
<u>Jusix</u>	Michel GUIGNAN
<u>Lafitte Sur Lot</u>	Maryse VULLIAMY
<u>Lagruère</u>	/
<u>Lagupie</u>	/
<u>Le Mas d'Agenais</u>	Francis DUTHIL
<u>Longueville</u>	Guy FARBOS
<u>Marcellus</u>	Jean.Claude DERC (+ pouvoir de Jean.François THOUMAZEAU à partir du dossier n°4)
<u>Marmande</u>	Lydie ANGELY (jusqu'au dossier n°11) – Marie.Catherine BALLEREAU (+ pouvoir de Laurence VALAY) - Daniel BENQUET (+ pouvoir de Serge CARBONNET) – Sophie BORDERIE (à compter du dossier n°2 et jusqu'au dossier n°7) Charles CILLIÈRES (+ pouvoir d'Anne MAHIEU à partir du dossier n°4 et jusqu'au dossier n°11) – Roland CHRISTEN - Jean.Luc DUBOURG – Joël HOCQUELET (+ pouvoir de Régine POVÉDA à compter du dossier n°2 jusqu'au dossier n°11) – Michel HOSPITAL– Philippe LABARDIN (+ pouvoir de Patrick COUZINEAU) – Sylvie SCHELCHER-GENEAU DE LAMARLIÈRE (+ pouvoir de Jacqueline CORREGES) – Martine CALZAVARA (à compter du dossier n°3) – Anne MAHIEU (jusqu'au dossier n°3) – Jean. Pierre MARCHAND (jusqu'au dossier n°11) – Bernard MANIER – Josette JACQUET
<u>Mauvezin sur Gupie</u>	Daniel BORDENEUVE
<u>Meilhan sur Garonne</u>	Régine POVÉDA (pour le dossier n°1)
<u>Montpouillan</u>	Didier MONPOUILLAN
<u>Puymiclan</u>	Michel FEYRY (+ pouvoir de Gaëtan MALANGE jusqu'au dossier n°2)
<u>Saint Avit</u>	Michel COUZIGOU
<u>Saint Barthélémy d'Agenais</u>	Gaëtan MALANGE (à compter du dossier n°3)
<u>Saint Martin Petit</u>	Marie-France BONNEAU
<u>Saint Pardoux du Breuil</u>	Jean-Marc DUBAN (jusqu'au dossier n°11)
<u>Saint Sauveur de Meilhan</u>	Francis LABEAU (à partir du dossier n°2 et jusqu'au dossier n°11)
<u>Sainte Bazeille</u>	Gilles LAGAÛZÈRE – Didier RESSIOT - Philippe RIGAL (jusqu'au dossier n°9) – Christine VOINOT
<u>Samazan</u>	Bernard MONPOUILLAN
<u>Sénéstis</u>	Jacques PIN (suppléant)
<u>Seyches</u>	Isabelle CESA - André CORIOU
<u>Taillebourg</u>	Jean.Pierre VACQUE
<u>Tonneins</u>	Daniel BARBAS (jusqu'au dossier n°11) – Régis BARD – Liliane BORDES (+ pouvoir d'Elizabeth LE CHARPENTIER) - Eric BOUCHAUD (+ pouvoir de Bernard CABANE jusqu'au dossier n°21) - Liliane KULTON – Guy LAUMET – Laurence LOUBIAT- MOREAU (jusqu'au dossier n°21) – Dante RINAUDO – Daniel GAIDELLA (jusqu'au dossier n°11)
<u>Varès</u>	Gérard MARTET (suppléant)
<u>Villeton</u>	Jean GUIRAUD
<u>Virazeil</u>	Christophe COURREGELONGUE (+ pouvoir de Sophie BORDERIE à partir du dossier n°8) – Caroline DELRIEU-GILLET (jusqu'au dossier n°11) – Vincent PAULAY (jusqu'au dossier n°11)

Absents ou excusés

Alain LERDU (pour le dossier n°1) – Bernard CABANE – Lisette DE LUCA - Jean-Michel MOREAU – Christian FRAISSINÉDE – Alain PREDOUR – Jacques VERDELET – Jean-Max MARTIN – Sylvie BARBE - Sophie BORDERIE (pour le dossier n°1 et à compter du dossier n°8) – Marie.Françoise BOUGUES – Jacqueline CORREGES - Serge CARBONNET - Patrick COUZINEAU – Laurence VALAY – Thierry CARRETEY – Régine POVÉDA (à compter du dossier n°2) - Gaëtan MALANGE (pour les dossiers n°1 et 2) - Jacques BRO - Elizabeth LE CHARPENTIER - Valérie TACCO - Jacky TROUVÉ – Martine CALZAVARA (pour les dossiers n°1 et 2) – Anne MAHIEU (à compter du dossier n°4) - Alain LERDU (à partir du dossier n°4) – Jean-François THOUMAZEAU (à compter du dossier n°4) - Patrick GAUBAN (à partir du dossier n°8) – Jean-Luc ARMAND (à partir du dossier n°8) – Philippe RIGAL (à partir du dossier n°10) – Jean.Marc DUBAN (à compter du dossier n°12) Charles CILLIÈRES (à compter du dossier n°12) – Joël HOCQUELET (à compter du dossier n°12) – Lydie ANGELY (à partir du dossier n°12) – Thierry CONSTANS (à partir du dossier n°12) – Francis LABEAU (à compter du dossier n°12) – Jean.Pierre MARCHAND (à compter du dossier n°12) – Caroline DELRIEU-GILLET (à compter du dossier n°12) – Vincent PAULAY (à compter du dossier n°12) -

Daniel BARBAS (à compter du dossier n°12) – Daniel GAIDELLA (à compter du dossier n°12) – Carole VERHAEGHE (à compter du dossier n°12) – Michel PERAT (à compter du dossier n°12) – Laurence LOUBIAT-MOREAU (à compter du dossier n°22) – Eric BOUCHAUD (à compter du dossier n°22)

Pouvoirs de

Gaëtan MALANGE à Michel FEYRI (jusqu'au dossier n°2) – Lissette DE LUCA à Jean-Luc ARMAND (jusqu'au dossier n°7) – Bernard CABANE à Eric BOUCHAUD (jusqu'au dossier n°21) – Laurence VALAY à Marie.Catherine BALLEREAU – Patrick COUZINEAU à Philippe LABARDIN – Serge CARBONNET à Daniel BENQUET – Jacqueline CORREGES à Sylvie SCHELCHER-GENEAU DE LAMARLIERE – Elizabeth LE CHARPENTIER à Liliane BORDES – Jacques VERDELET à François NERAUD – Régine POVEDA à Joël HOCQUELET (à partir du dossier n°2 et jusqu'au dossier n°11) – Anne MAHIEU à Charles CILLIERES (à partir du dossier n°4 et jusqu'au dossier n°11) – Jean.François THOUMAZEAU à Jean.Claude DERC (à partir du dossier n°4)

Secrétaire de Séance

M. Gérard MARTET

Dossier n°25 - CANDIDATURE DE VGA A L'APPEL A PROJET « SOUTIEN AU DEVELOPPEMENT DES CIRCUITS ALIMENTAIRES LOCAUX »

Objet de la délibération

La région Nouvelle Aquitaine a lancé un appel à projet intitulé « Appel à projets Coopération 2018 : Soutien au développement des circuits alimentaires locaux ». Val de Garonne Agglomération propose de soumettre une candidature commune avec Bordeaux Métropole et la Communauté de Communes du Réolais en Sud Gironde dans le cadre de l'axe « gouvernance et logistique alimentaires durables » du projet de coopération en cours de rédaction.

Exposé des motifs

Le premier axe du partenariat de coopération territoriale en cours d'élaboration avec Bordeaux Métropole concerne l'organisation des circuits alimentaires locaux à travers la gouvernance alimentaire durable. La Communauté de Communes du Réolais en Sud Gironde a été associée à la réalisation de cet axe de travail, car elle possède un territoire à dominante agricole, tout comme Val de Garonne Agglomération. Ensemble, les deux territoires constituent le bassin de production le plus proche de la métropole bordelaise, principale zone de consommation de la Nouvelle Région Aquitaine.

L'objectif de la candidature de l'appel à projet, dont VGA est le chef de file, est de structurer et de développer les circuits alimentaires locaux et biologiques. La candidature consiste à proposer le financement d'un projet comportant une étude technico-économique de diagnostic sur les trois collectivités ainsi qu'un plan d'actions intégrant les trois volets suivants :

- Evaluer et optimiser la capacité de production locale biologique,
- Connaître et structurer les flux logistiques d'approvisionnement en produits locaux biologiques
- Evaluer et promouvoir la consommation en produits locaux biologiques.

L'étude concernera également l'agriculture conventionnelle de proximité.

Val de Garonne Agglomération, Bordeaux Métropole, la Communauté de Communes du Réolais en Sud Gironde et Interbio Nouvelle Aquitaine ont ainsi souhaité répondre conjointement à cet appel à projet, avec le soutien de nombreux acteurs qui se sont engagés à être partenaires de la candidature.

Le co-financement Région – DREAL Nouvelle-Aquitaine prendrait en charge de 50% (taux d'intervention minimum) à 80 % de l'étude, estimée à 60 000 € HT, soit 72 000,00 € TTC. La répartition des dépenses entre les trois collectivités a été définie en fonction du nombre d'habitants et de la surface agricole utile (SAU) : à hauteur de 45% pour VGA, de 35% pour Bordeaux Métropole et de 20% pour la Communauté de Communes du Réolais en Sud Gironde.

La demande prévisionnelle globale de subventions au titre de cet appel à projets est résumée sur le tableau ci-dessous :

Nature de la dépense	Dépenses	Recettes	
		Subvention demandée au titre de l'AAP	Autofinancement
Etude technico-économique (structuration d'un circuit alimentaire local)	60 000€ HT 72 000€ TTC	48 000 €	12 000€ <u>Répartition :</u> VGA : 5400€ Bordeaux Métropole : 4200€ CdC du Réolais en SG : 2400€
Animation – coordination Val de Garonne Agglomération : Mathilde LEFEVRE (10 % ETP) et Cindy	11 249 €	8999, 20 €	2249,20 €

ROLLER (20 % ETP)			
Suivi animation Bordeaux Métropole (10 % ETP)	4 237 €	3 389 €	847,84 €
Suivi animation CdC Réolais en Sud Gironde (10 % ETP)	4 479 €	3 583,16 €	895,79 €
Suivi animation Interbio Nouvelle Aquitaine (10 % ETP)	6 443 €	5 154 €	1 288,29 €
Total	88 094 € HT 100 094 € TTC	70 475 €	17 619 €

Ce plan de financement n'est communiqué qu'à titre indicatif et ne préjuge pas des co-financements attribués si cette candidature commune venait à être retenue par le jury de sélection.

La candidature doit être envoyée au plus tard le 30 juin. Le projet ainsi que le plan de financement doivent être approuvés par délibération par l'organe compétent. La réponse de la région Nouvelle Aquitaine interviendra fin 2018 : cette dépense sera donc inscrite au budget de 2019, pour un lancement de l'étude en début d'année prochaine.

Les membres du Conseil Communautaire sont invités à approuver la délibération suivante,

Le Conseil Communautaire,

Valide le principe d'une réponse conjointe avec Bordeaux Métropole et la Communauté de Communes du Réolais en Sud Gironde à l'appel à projet « Soutien au développement des circuits alimentaires locaux ».

Précise que cette réponse à l'appel à projet de la Région Nouvelle Aquitaine en partenariat avec la DREAL et la Caisse des Dépôts intègre le plan d'actions du protocole de coopération entre Val de Garonne Agglomération et Bordeaux Métropole, ce dernier étant en cours de rédaction.

Valide le plan de financement prévisionnel présenté ci-dessous :

Nature de la dépense	Dépenses	Recettes	
		Subvention demandée au titre de l'AAP	Autofinancement
Etude technico-économique (structuration d'un circuit alimentaire local)	60 000€ HT 72 000€ TTC	48 000 €	12 000€ <u>Répartition :</u> VGA : 5400€ Bordeaux Métropole : 4200€ CdC du Réolais en SG : 2400€
Animation – coordination Val de Garonne Agglomération : Mathilde LEFEVRE (10 % ETP) et Cindy ROLLER (20 % ETP)	11 249 €	8999,2 €	2249,2 €
Suivi animation Bordeaux Métropole (10 % ETP)	4 237 €	3 389 €	847,84 €
Suivi animation CdC Réolais en Sud Gironde (10 % ETP)	4 479 €	3 583,16 €	895,79 €
Suivi animation Interbio Nouvelle Aquitaine (10 % ETP)	6 443 €	5 154 €	1 288,29 €
Total	88 094 € HT 100 094 € TTC	70 475 €	17 619 €

Précise que Val de Garonne Agglomération sera le chef de file pour l'animation et le suivi de la candidature à l'appel à projet.

Précise que les dépenses présentées au titre de la candidature à cet appel à projet seront proposées au budget de 2019.

Autorise

M. Le Président ou son représentant à signer tous les documents relatifs à cette délibération.

Résultat du vote	
<i>Votants</i>	58
<i>Pour</i>	58
<i>Contre</i>	0
<i>Abstention</i>	0

Fait à Marmande, le 5 juillet 2018

Daniel BENQUET
Président de Val de Garonne Agglomération,

Publication / Affichage
Le 6/07/2018